

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de l'UNAF

Les familles sont directement concernées si l'on veut éradiquer la sortie des 130 000 jeunes du système scolaire sans diplôme, dont 60 000 avec un niveau inférieur au socle de connaissances et de compétences avec, en conséquence, un taux d'illettrisme inquiétant.

Pour le groupe de l'UNAF, le contenu même de l'avant-projet de loi est décevant, car trop de dispositions relèveront de futurs décrets. Quelle est la réalité d'une réforme, si les décrets ne sortent pas ou tardivement comme, par exemple, la définition du socle commun. De plus, l'avis fait l'impasse sur les écoles sous et hors contrat.

Le groupe partage la recommandation d'articuler au mieux les divers dispositifs existants afin de socialiser les enfants de 2/3 ans. Si l'institution familiale est favorable à la scolarisation dès 3 ans, elle tient à souligner que la scolarisation à 2 ans n'est pas la solution adaptée à l'enfant. La maternelle doit rester un lieu d'éveil - certes - mais c'est aussi le lieu des premiers apprentissages permettant à un enfant d'entrer dans de bonnes conditions en cours préparatoire. Si une réponse adaptée aux difficultés des familles doit être recherchée, cela ne doit toutefois pas être un nivellement par le bas. C'est pourquoi, le groupe de l'UNAF s'oppose à toute mesure qui veut enfermer les enfants de 3 à 5 ans uniquement dans un programme d'éveil.

L'avis est insuffisant en ce qui concerne le passage école maternelle - école élémentaire et ceci est tout à fait regrettable. Cette période charnière doit au moins lier le cycle grande section avec le CP tout comme elle lit le CM2 avec le collège.

À l'enseignement moral et civique souhaité par tous, l'avant-projet de loi lui adjoint « l'esprit critique » comme si tous les jeunes en étaient dépourvus aujourd'hui.

L'avant-projet de loi prévoit dans son article 6 que la scolarité obligatoire doit permettre à tous les élèves d'acquérir un socle commun de connaissances. Ce socle doit être défini conjointement par le ministre de l'Éducation nationale et celui de la Formation professionnelle et de l'apprentissage.

Il est indispensable de mettre en place une formation initiale différée, pour tout jeune sortant du système sans diplôme pour éradiquer l'échec scolaire.

Enfin, le groupe de l'UNAF s'étonne que le ministère de la Formation professionnelle et de l'apprentissage, tout comme l'UNAF, ne compte pas parmi les membres du conseil national d'évaluation du système éducatif.

Le groupe de l'UNAF s'est abstenu car l'avis ne donne pas les solutions pour surmonter les difficultés de l'école et proposer une réécriture de l'avant-projet de loi sur les points cités.